



ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024 A 14 H

Palais des Congrès de Bordeaux Lac (Av. Jean Gabriel Domergue, 33300 Bordeaux)

Formulaire à remplir et à renvoyer à la Ligue, au plus tard le 5 novembre 2024 (par mail **en utilisant l'adresse mail officielle du club à : elections2024@lfna.fff.fr)**

ABSENCE

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

n° affiliation obligatoire

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale de la Ligue.

POUVOIR

RAPPEL DES MODALITES PREVUES AUX STATUTS DE LA LFNA :

En cas d'absence, le Président peut donner pouvoir, en choisissant l'une des deux options suivantes :

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts. Toutefois, par exception à la dernière mention du 13.2.1, le représentant du Club, au jour de l'Assemblée Générale, ne doit pas se trouver en état de suspension, quel que soit le quantum de cette suspension ou la nature des faits ayant conduit à son prononcé.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club ou toute autre personne licenciée du club disposant d'un pouvoir signé par ledit Président et tamponné avec le cachet du Club. *Si celui-ci n'en possède pas, l'utilisation de la messagerie du club vaut officialisation du pouvoir.*

Le représentant d'un Club de Ligue peut représenter au maximum cinq (5) clubs y compris le sien, dont deux maximum de Ligue, et le reste de District du département où se trouve le siège social de son propre club et à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

Un club de Ligue ne peut pas se faire représenter par un club de District.

Le représentant d'un Club de District peut représenter au maximum cinq clubs de District y compris le sien, du ressort du même District où se trouve le siège social de son propre club et à condition qu'il représente déjà celui-ci et de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des clubs de District qu'il représente.

NB : dans l'hypothèse où le club qui donne pouvoir ne possède pas de cachet, il doit obligatoirement le transmettre à la Ligue à l'adresse elections2024@lfna.fff.fr en utilisant l'adresse e-mail officielle du club.

Option 1 : représentation sur place, au Palais des Congrès, par un licencié de mon propre club

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,
Madame / Monsieur

N° de licence 2024/2025 :
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale de la LFNA du 09/11/2024

ou

Option 2 : représentation sur place, au Palais des Congrès, par un licencié d'un autre club

En mon absence, je donne pouvoir à
Madame / Monsieur

licencié(e) du club

N° de licence 2024/2025 :

n° affiliation

et représentant lui-même son club, afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 09/11/2024

Fait à Le

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir